

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 4409 du 11 mars 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1904423S

Le commandant adjoint par suppléance de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant par suppléance du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 20183 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828612S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2019 :

Failly Hélyan NIGEND : 166337 NLS : 8022536

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2019 :

Le Roux Sébastien NIGEND : 169045 NLS : 8024755

Seguy Christelle NIGEND : 233321 NLS : 6546214

Launay Jim NIGEND : 196676 NLS : 8053234

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2019 :

Arca Manon NIGEND : 330666 NLS : 8118919

Freyssinet Bastien NIGEND : 332941 NLS : 8133046

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mars 2019.

*Le colonel, commandant adjoint par suppléance
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
P. LEDOUX